

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement



RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité
du service public d'eau
potable



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



Ensemble, dans l'exigence

SOMMAIRE

<u>I.</u>	<u>PREAMBULE</u>	<u>4</u>
<u>II.</u>	<u>PRÉSENTATION DU SDEA</u>	<u>5</u>
	<i>2.1. Une organisation territorialisée</i>	<i>5</i>
	<i>2.2. Les compétences exercées</i>	<i>7</i>
	<i>2.3. Le centre de Schiltigheim</i>	<i>7</i>
	<i>2.4. Les chiffres-clés</i>	<i>8</i>
<u>III.</u>	<u>INDICATEURS FINANCIERS</u>	<u>11</u>
<u>IV.</u>	<u>COMPTE-RENDU TECHNIQUE</u>	<u>13</u>
	<i>4.1. Données générales</i>	<i>13</i>
	<i>4.2. Production</i>	<i>14</i>
	<i>4.3. Réservoirs</i>	<i>17</i>
	<i>4.4. Réseaux</i>	<i>18</i>
	<i>4.5. Principales interventions réalisées</i>	<i>18</i>
	<i>4.6. Qualité de l'eau distribuée</i>	<i>24</i>
	<i>4.7. Relation avec les usagers et continuité du service</i>	<i>28</i>
<u>V.</u>	<u>MESURES PROPOSEES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE</u>	<u>29</u>
	<i>5.1. Mesures techniques</i>	<i>29</i>
	<i>5.2. Autres mesures d'améliorations</i>	<i>30</i>
<u>VI.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>31</u>

I. PREAMBULE

La **Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig** s'est substituée au Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs, dont l'adhésion au SDEA remontait au 13 novembre 1958, elle lui a transféré les compétences suivantes :

- contrôle, entretien, exploitation des installations,
- extension limitée aux branchements,
- gestion des abonnés.

Le présent rapport annuel, après une brève description des moyens et savoir-faire mobilisés à cet effet par le SDEA, présente les aspects financiers et techniques relatifs à la gestion du service du périmètre concerné.

Les communes de **Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach** ont rejoint la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig au **1^{er} janvier 2014**. **Le présent rapport, qui rend compte de l'exercice 2013, ne fait donc pas apparaître les données correspondantes.**

L'arrêté du 2 mai 2007, pris par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, précise la liste des indicateurs devant figurer dans les rapports annuels. Ceux-ci concernent la caractérisation technique du service, la tarification, les recettes et des indicateurs de performance, dont la consolidation au niveau national va permettre la mise en place d'un système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Ils sont récapitulés en annexe n° 1.

II. PRÉSENTATION DU SDEA

Le SDEA est un syndicat mixte, qui fédère des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin. Ses membres lui transfèrent tout ou partie de leurs compétences en matière de production-transport-distribution d'eau potable et/ou de collecte-transport-traitement des eaux usées.

Les collectivités membres élisent en leur sein leurs représentants aux instances délibérantes et de concertation tant locales que territoriales et globales. L'organisation mise en place aux plans politique et managérial vise à conjuguer proximité-réactivité-efficacité et mutualisation des moyens humains et matériels, excellence technique et durabilité des réponses apportées aux besoins et enjeux.

Dans le prolongement de la première réforme statutaire, l'organisation des services a été territorialisée, tant pour répondre au besoin de proximité exprimé par élus et usagers et préparer la territorialisation politique (2^{ème} réforme statutaire), que pour redistribuer le développement du SDEA et renforcer la motivation et l'implication des équipes au bénéfice des territoires. Le maillage en 7 territoires, avec 4 centres et 6 antennes, facilite les relations et synergies entre acteurs élus, usagers et parties prenantes. Il intensifie l'efficacité et la réactivité du SDEA pour une gestion toujours plus rationnelle et efficiente, au service de l'intérêt général. Le Siège à SCHILTIGHEIM devient ainsi un centre de ressources, garant de la cohérence d'ensemble des méthodes et d'une mutualisation optimale des moyens.

2.1. Une organisation territorialisée

Sur le périmètre de compétence du SDEA, chaque délégué élu d'une collectivité membre est appelé à s'impliquer au niveau local, au niveau territorial et au niveau global. Chacun des trois niveaux dispose de ses attributions propres :

- niveau local : des attributions identiques à celles des instances délibérantes des communes et intercommunalités, en matière de définition des priorités d'investissements, des tarifs, du suivi des affaires locales, des liens avec l'utilisateur et d'attribution des marchés ;

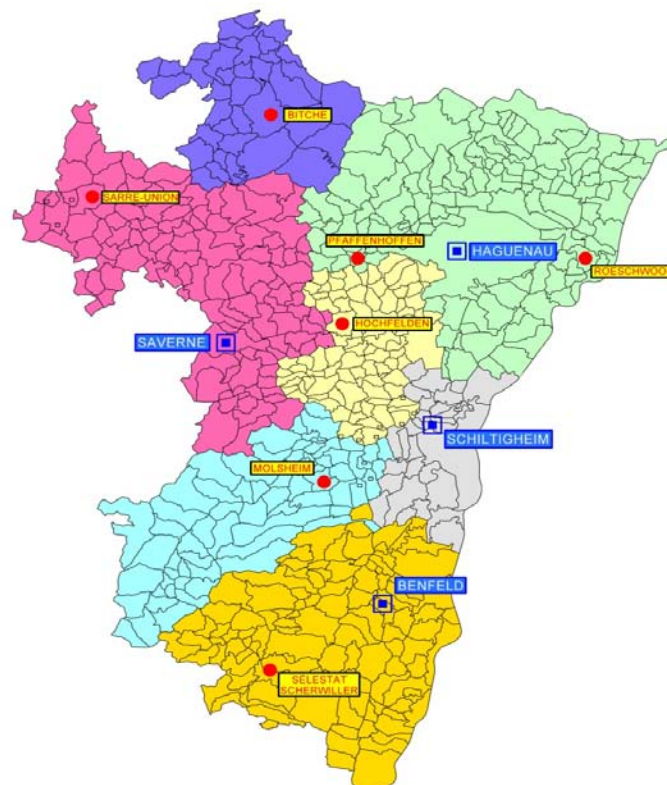


- niveau territorial (assemblée territoriale et conseil territorial) : le pilotage politique des moyens humains et matériels mobilisés au niveau des territoires, la concertation en vue de l'élaboration de projets structurants et la mise en commun des meilleures pratiques pour éclairer la politique territoriale ou globale en matière d'eau et d'assainissement ;
- niveau global (assemblée générale, conseil d'administration et commission permanente) : le pilotage politique global du SDEA, la prise en compte des enjeux techniques et financiers d'ensemble et la définition des politiques qui en découlent.

Parallèlement, dans le cadre de sa démarche pluriannuelle de territorialisation engagée depuis le début des années 2000, le SDEA assure une proximité et une réactivité renforcées du service au bénéfice des élus et usagers de l'ensemble des territoires d'Alsace. L'adhésion de collectivités du Haut-Rhin (en 2013) et de Moselle (dès janvier 2015) ont conduit le SDEA à adopter une nouvelle dénomination validée par l'Assemblée Générale de décembre 2013 : **SDEA Alsace-Moselle**.

Le SDEA s'organise ainsi autour :

- **d'un siège situé à Schiltigheim** : il regroupe les fonctions supports (ressources humaines, affaires juridiques - achats, finances – gestion des abonnés, contrôle interne et de gestion, management de la performance, communication) et les fonctions d'expertise technique (pôles réseaux, ouvrages - logistique, études, systèmes d'information). Il assure également un rôle de cohérence de la politique et des méthodes du SDEA, en particulier en s'appuyant sur le management par processus.
- **de centres par territoires** pour le premier niveau de service global rendu :
 - à Haguenau pour le territoire Nord du Bas-Rhin,
 - à Benfeld pour le territoire Sud, dénommé Alsace Centrale en 2014,
 - à Saverne pour le territoire Ouest du Bas-Rhin,
 - à Schiltigheim pour les territoires Centre Nord, CUS et Centre Sud du Bas-Rhin,
 - 2014/15 : création du territoire Est Mosellan.



- **d'antennes** : pour compléter le maillage du département, les différents centres SDEA s'appuient sur 5 antennes de deuxième niveau situées à Pfaffenhoffen, Hochfelden, Villé/Sélestat, Molsheim, et, depuis 2014, à Roeschwoog ; une sixième antenne est également prévue en 2015 à Bitche (depuis 2014, il existe également une permanence hebdomadaire à Sarre-Union). Elles sont chargées, à une échelle locale, d'assurer les interventions techniques les plus courantes et d'apporter des réponses administratives rapides.

2.2. Les compétences exercées

A partir d'une vocation initiale contrôle-entretien des installations d'eau potable - puis d'assainissement - avec une organisation " artisanale " dans un environnement peu contraint, le SDEA a progressivement évolué vers un modèle institutionnel innovant et opérationnel de pointe en phase avec l'évolution des enjeux (notamment : gérer durablement les ressources en eau et milieux aquatiques / optimiser bilans énergétiques et carbone du cycle de l'eau / gérer durablement le patrimoine / mettre en œuvre des principes de solidarité / maîtriser l'évolution du prix de l'eau) et couvrant l'ensemble du cycle domestique de l'eau (cf. schéma ci-dessous) :

- Les études préalables-schémas directeurs, la conception et la construction de tous types d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement.
- Le contrôle-entretien-exploitation-rénovation-amélioration-extension-renforcement de ces ouvrages, dans une approche de gestion durable du patrimoine.
- L'ingénierie administrative et financière et la gestion usagers-clients (domestiques, agricoles et industriels) des services concernés.
- La maîtrise d'ouvrage des installations.
- La gestion des eaux pluviales.
- Sur plusieurs périmètres pilotes, et en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Alsace, l'intervention de Missions Eau pour préserver durablement les ressources en eau en contribuant activement à faire évoluer les pratiques de tous les acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, artisans, industriels, grand public).



2.3. Le centre de Schiltigheim

Le centre de Schiltigheim, avec une équipe de 130 agents, intervient au plus près du terrain en apportant aux élus et aux usagers des communes membres des réponses concrètes à leurs attentes. Il assure ainsi, dans les territoires Centre Nord, CUS et Centre Sud, les interventions techniques et administrative dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, mais également la gestion des abonnés (facturation de l'eau, relève, remplacement des compteurs d'eau), l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées, les études et le suivi des travaux courants, ainsi que la cartographie informatisée. La gestion administrative et financière des services d'eau et d'assainissement des territoires Centre et CUS y sont également assurées, pour une population d'environ 398 000 habitants. Son organisation à l'appui des antennes de Hochfelden et de Molsheim lui permet d'assurer un service de proximité et d'accueillir élus et usagers dans ses locaux, centre ou antennes, pour toute démarche technique ou administrative courante.

2.4. Les chiffres-clés

Périmètre géographique de compétence :

- Périmètre global : plus de 450 communes, 750 000 habitants,
- Périmètre « eau potable » : plus de 340 communes,
- Périmètre « eaux usées » : près de 440 communes.

Périmètre technique d'intervention :

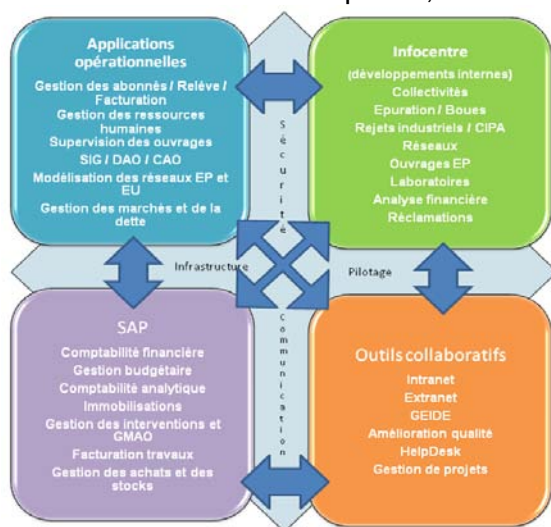
- Domaine « Eau potable » : plus de 4 000 km de réseaux, 18 000 appareils de lutte contre l'incendie, plus de 215 réservoirs, 290 sources, près de 120 puits pour un volume produit de 30 300 000 m³, plus de 185 stations de pompage, 110 stations de traitement.
- Domaine « Eaux usées » : plus de 5 800 km de réseaux, plus de 150 000 bouches d'égouts, 680 stations de pompage, 80 stations d'épuration pour une capacité de traitement de plus de 670 000 équivalent habitants, plus de 480 bassins d'orage et de dépollution.

Ressources Humaines :

- Près de 550 agents dont 10 % de cadres supérieurs, 21 % de cadres intermédiaires et 70 % d'agents de terrain et de bureau (54 % Siège et 46 % Territoires).
- Formation continue : 5,4 % de la masse salariale/an.
- Moyenne d'âge : 40 ans.

Moyens et Méthodes :

- Nouvelles technologies :
 - 400 postes informatisés, 22 stations graphiques DAO, 800 sites télégérés, 136 terminaux portables de chantiers, 16 terminaux de radio-relève des compteurs,

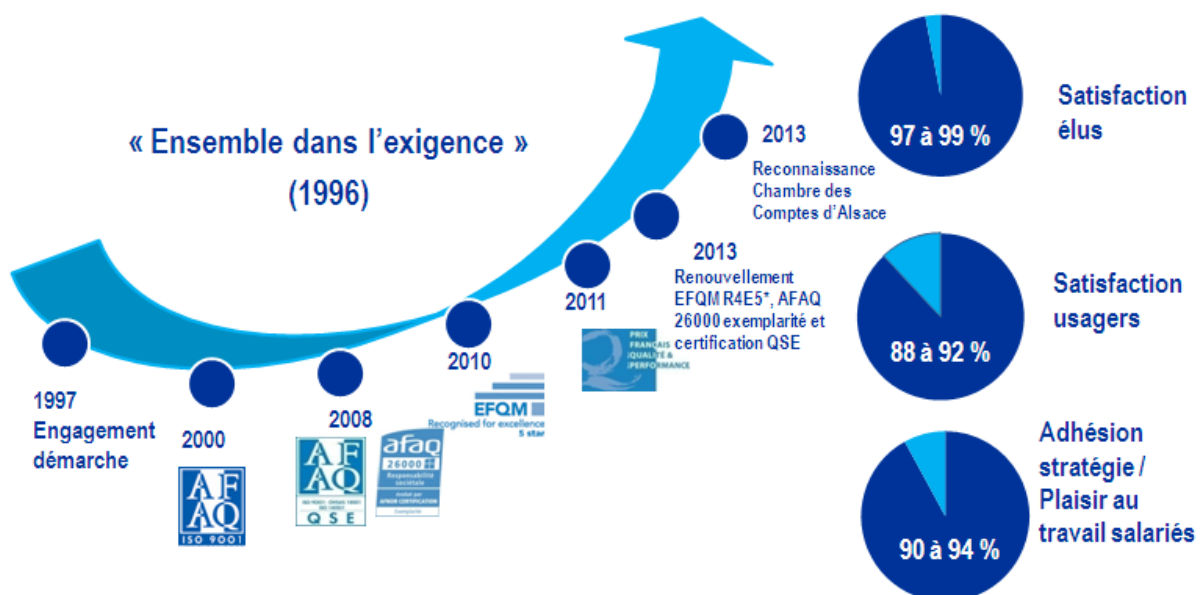


- applications informatiques majeures : progiciel de gestion intégré SAP (1^{ère} collectivité en France à être équipée), comprenant notamment la gestion financière, la GMAO, la gestion des achats et des stocks et le contrôle de gestion ; progiciel gestion des abonnés et édition des factures d'eau ; système d'information géographique DAO, CAO, automatisation, télégestion et supervision d'ouvrages, modélisation des réseaux eau et assainissement ; progiciels de gestion réseaux, ouvrages et assainissement non collectif, gestion des temps et des projets ; système d'information ressources humaines ; base de données infos centres : Internet, Intranet, Extranet. Un correspondant informatique et libertés (CIL) garantit les données à caractère personnel.

- Management de la performance :
 - SDEA 1ère collectivité en France certifiée ISO 9001 en 2000 pour l'ensemble de ses compétences,
 - obtention de la certification Santé-Sécurité OHSAS 18 001 et environnementale ISO 14001 : 2006 à 2008 et renouvellement en 2009,
 - évaluation « Exemplarité » au regard de la norme de Développement Durable ISO 26000 : une première en France,
 - reconnaissance EFQM 5* : niveau le plus élevé pour le modèle européen de management de l'excellence,
 - obtention du Prix Français de la Qualité et de la Performance en 2011 suite à une évaluation approfondie menée à l'appui du modèle européen d'excellence EFQM.
- Continuité du service : astreinte 24h/24, 365 jours par an, cellule « gestion de crise ».
- Moyens mobiles d'intervention : près de 300 véhicules et engins de toutes natures, polyvalents et spécialisés.
- Budget 2013 :
 - 118 millions d'euros en section de fonctionnement,
 - 58 millions d'euros en section d'investissement.

Une politique d'excellence durable autour de valeurs fortes que sont le meilleur service de l'intérêt général, la proximité, la transparence, la performance, la solidarité, et la gestion durable de l'eau.

La démarche d'Excellence du SDEA



Des évaluations de La Chambre Régionale des Comptes aux conclusions encourageantes (rapport d'observations - 2013).

Dans son rapport d'observations de 2013, la Chambre souligne :

En matière institutionnelle et statutaire :

- Les avancées très significatives obtenues depuis la mutation statutaire de 2008 pour :
 - Limiter le morcellement des transferts de compétences,
 - Soutenir l'effort de rationalisation de l'organisation territoriale,
 - Renforcer le rôle des élus par rapport à la gestion locale et développer l'esprit de responsabilité et de solidarité à tous niveaux.

En matière de management de la performance :

- Le « Rôle précurseur du SDEA, avec sa double culture de service public et d'entreprise, par son engagement dans une démarche qualité, de performance et de développement durable » visant à « déployer les outils de management les plus avancés ».

En matière de management des achats :

- La volonté de conforter « l'implication des élus locaux concernés dans les processus de décision impactant les territoires » et de « faciliter l'accès des marchés aux PME » à l'appui :
 - « d'un management structuré avec les fournisseurs », reconnu lors de l'attribution du Prix Français de la Qualité et de la Performance comme point fort,
 - de l'organisation opérationnelle et des outils mis en œuvre,
 - ainsi que des « contrôles hiérarchisés permettant de rationaliser et de sécuriser l'acte d'achat notamment lorsqu'il est décentralisé ».

En matière de gestion comptable et financière :

- Une « gestion rigoureuse » des finances de notre Syndicat notamment :
 - « la santé financière du SDEA, apparaît bonne »,
 - « l'autofinancement élevé et en croissance »,
 - « la croissance continue des résultats » et,
 - « l'endettement modéré ».

En matière de gestion des stocks :

- L'optimisation de la gestion des stocks.

En matière d'efficience et d'amélioration continue des moyens et méthodes :

- « La productivité par agent » qui « a significativement progressé au cours de la période examinée »,
- L'effort permanent (...) d'optimisation de l'organisation, génératrice d'économies d'échelle », associé à « un taux d'absentéisme très bas »,
- Une gestion rigoureuse des carrières.

III. INDICATEURS FINANCIERS

1. prix de l'eau				
a) Tarif proportionnel		0,86 €HT/m ³	de 1 à 200 m ³ /an	
		0,75 €HT/m ³	de 201 à 6 000 m ³ /an	
		0,65 €HT/m ³	de 6 001 à 48 000 m ³ /an	
		0,53 €HT/m ³	+ de 48 001 m ³ /an	
b) Part fixe		37,84 €HT/ab/an		
2. éléments constitutifs du prix de l'eau		3. décompte comparatifs		
		consommation de référence INSEE 120 m ³ /ab/an		
		2012	2013	évolution %
a) Redevances perçues par le distributeur d'eau		137,90 € HT	141,04 € HT	2,28 %
b) Redevances pour le compte de tiers				
Agence de l'Eau				
- redevance de prélèvement	0,073 € HT	8,76 € HT	8,76 € HT	-
- antipollution				
ALTORF	0,356 €HT/m ³			
AVOLSHEIM	0,356 €HT/m ³			
DACHSTEIN	0,356 €HT/m ³			
DINSHEIM SUR BRUCHE	0,356 €HT/m ³			
DORLSHEIM	0,356 €HT/m ³			
ERGERSHEIM	0,356 €HT/m ³			
GRESSWILLER	0,356 €HT/m ³			
MOLSHEIM	0,356 €HT/m ³			
MUTZIG	0,356 €HT/m ³			
SOULTZ-LES-BAINS	0,356 €HT/m ³			
WOLXHEIM	0,356 €HT/m ³			
prix moyen du m³ (pour 120 m³) hors redevances autres que redevance de prélèvement :		1,25 €HT		

commune(s)	prix moyen €TTC du m ³ pour une consommation annuelle de référence avec redevances		
	40 m ³	120 m ³	10 000 m ³
ALTORF	2,36	1,69	1,29
AVOLSHEIM	2,36	1,69	1,29
DACHSTEIN	2,36	1,69	1,29
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	2,36	1,69	1,29
DORLSHEIM	2,36	1,69	1,29
ERGERSHEIM	2,36	1,69	1,29
GRESSWILLER	2,36	1,69	1,29
MOLSHEIM	2,36	1,69	1,29
MUTZIG	2,36	1,69	1,29
SOULTZ-LES-BAINS	2,36	1,69	1,29
STILL	2,36	1,69	1,29
WOLXHEIM	2,36	1,69	1,29

4. éléments budgétaires	
a) recettes d'exploitation autres que la vente de l'eau	
travaux remboursés par des tiers (y compris frais d'accès)	187 750 €
autres (locations, trop-payés, remboursement assurance,...)	19 674 €
b) dette	
capital restant dû au 31.12.2011	2 707 €
annuité	201 740 €
durée d'extinction de la dette	Sans objet
c) épargne nette par m³ (moyenne sur 3 ans)	0,59
d) taux d'impayés	Non disponible
e) travaux d'investissement réalisés dont	
travaux sur réseaux	1 260 409 €
travaux sur ouvrages	
équipement	
autres (études)	4 645 €
5. commentaires	
collectivité assujettie à la T.V.A.	
mode d'encaissement des recettes : Trésorerie de MOLSHEIM	

IV. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

Ce chapitre présente les installations techniques, les améliorations apportées et prévues ainsi que les aspects quantitatifs et qualitatifs de la production et de la distribution d'eau potable.

4.1. Données générales

communes adhérentes : 12		
Altorf	Ergersheim	Still
Avolsheim	Gresswiller	Wolxheim
Dachstein	Molsheim	
Dinsheim	Mutzig	
Dorlisheim	Soultz-Les-Bains	

- Population desservie: 29 005 habitants
- Nombre total d'abonnés : 8 861
 - dont : - abonnés domestiques 8 842
 - gros consommateurs : 19

1. SA Charcuterie Alsacienne, Altorf
2. Cora Dorlisheim
3. Sarepta, Dorlisheim
4. Messier Hispano Bugatti, Molsheim
5. Lycée d'Etat Mixte, Molsheim
6. Millipore SAS, Molsheim
7. Communauté de Communes de Molsheim et Environs - piscine, Molsheim
8. Osram, Molsheim
9. Iller Distribution, Molsheim
10. Mercedes Benz, Molsheim
11. Le trèfle ASL Dorlisheim
12. Hôtel Diana, Molsheim
13. Caserne Clerc-Moussy 44eme Rt, Mutzig
14. Communauté de Communes de Molsheim et Environs - piscine, Mutzig
15. Office Public d'HLM (pour 2 collectifs situés à Molsheim et Mutzig)
16. Aire des gens du voyage, Molsheim et Mutzig
17. Messier Bugatti, Molsheim
18. Hôpital local, Mutzig
19. Lave eau jet Dorlisheim

- Nombre d'habitants par abonné : 3,3

• Volume annuel consommé au titre de l'exercice :	2012	2013
Ventes totales :	1 798 988 m³	1 802 762 m³
- dont ventes aux particuliers :	1 403 651 m ³	1 436 424 m ³
- dont gros consommateurs :	395 337 m ³	366 338 m ³

Les ventes totales d'eau de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig se sont établies à 1 802 762 m³ pour l'année 2013, en augmentation par rapport à celles relevées en 2012 (1 798 988 m³).

Volumes autorisés non comptés :	9 200 m³	2 315 m³
--	----------------------------	----------------------------

Les volumes autorisés non comptés correspondent principalement aux volumes nécessaires à l'exploitation des installations publiques d'eau potable ainsi qu'aux volumes autorisés sans comptage utilisés par d'autres services publics.

Ils sont déterminés par estimation, en prenant en compte notamment les différentes purges, les nettoyages de réservoirs, le lavage des stations de traitements le cas échéant, les différentes purges et les volumes nécessaires au nettoyage, à la désinfection et aux rinçages des nouvelles conduites avant leur mise en service liés aux nouveaux travaux.

Cessions aux autres collectivités :	134 567 m³	138 449 m³
--	------------------------------	------------------------------

Rosheim - Syndicat Strasbourg-Sud - Griesheim-près-Molsheim

4.2. Production

4.2.1. Origine des eaux : eaux souterraines

La production d'eau de la Communauté de Communes de Molsheim et Environs se fait par l'intermédiaire de 12 puits.

Les différents puits font l'objet d'un suivi permanent grâce aux instruments de mesure télégerés dont ils sont équipés, suivi complété par des visites de surveillance périodiques. Leur fonctionnement est vérifié par l'exploitation de listes de contrôle et l'établissement de bilans mensuels. Ces observations permettent de déceler les anomalies de fonctionnement : augmentation de production non justifiée, surconsommation électrique, etc.

4.2.2. Caractéristiques des ouvrages

localisation	dénomination	type de ressource	indice national	traitement	capacité installée m ³ /h
Mutzig	Stierkopf puits 1	forage	271-4-60	chloration	67
Mutzig	Stierkopf puits 2	forage	271-4-59	néant	13
Mutzig	Stierkopf puits 3	forage	271-4-61	chloration	105
Mutzig	Stierkopf puits 4	forage	271-3-4	néant	20
Mutzig	Stierkopf puits 5	forage	271-4-58	chloration	46
Griesheim	puits 2	forage	271-8-2	néant	(90) puits à l'arrêt
Griesheim	puits 3	forage	271-8-1	néant	150
Altorf	puits 1	forage	271-4-2	neutralisation	(27) puits à l'arrêt
Altorf	puits 2	forage	271-4-101	neutralisation + chloration	120
Gresswiller secteur Gresswiller-Dinsheim	puits	forage	271-3-86	néant	94
Gresswiller secteur Molsheim	puits	forage	271-3-86	néant	190
Still	Source Wolfzang	Source	271-2-5	UV	5,5
Still	Source Bruchsatt	Source	271-2-5	UV	15,8
capacité totale de production					826 m³/h ou 19 824 m³/j

En cas de fonctionnement simultané des différentes installations de pompage, le débit horaire de production atteindrait 805 m³/h, représentant une possibilité de pompage journalier de 19 320 m³ pour les installations de pompage (hors commune de Still).

La commune de Still est uniquement alimentée par des sources dont le débit horaire en période d'étiage est de 21,3 m³/h.

Les eaux produites font l'objet d'une simple chloration ou neutralisation avant distribution :

- proportion d'eau produite sans traitement ou après un traitement simple : 100 %
- proportion d'eau produite après un traitement poussé : 0 %

Il est à noter que, suite au raccordement sur le secteur de Gresswiller, le puits de Heiligenberg-Gare a été mis hors-service en décembre 2009.

4.2.3. Bilan technique

	unité	2012	2013
volume annuel produit (déclaration AERM)	m ³ /an	2 564 579	2 429 869
volume annuel acheté	m ³ /an	3 770	3 964
volume vendu en gros (ou exporté)		134 567	138 449
volume annuel mis en distribution	m ³ /an	2 433 782	2 295 384
production du jour de pointe	m ³ /j	8 101	10 028
coefficient de pointe journalière (1)		1,15	1,50
taux de mobilisation de la ressource en période de pointe journalière (2)	%	40,8	50,5
pertes d'eau (5)	m ³ /an	625 594	490 307
rendement du réseau de distribution (3)	%	75,6	79,9
indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptée - indicateur P105.3 (4)	m ³ /km/j	6,36	6,04

(1) : rapport entre la production du jour de pointe et la production moyenne journalière,

(2) : rapport entre le volume annuel produit et acheté en gros majoré par le coefficient de pointe journalière et la capacité annuelle maximum disponible d'eau potable,

(3) : (volume consommé autorisé + volume vendu en gros aux autres collectivités) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100,

(4) : rapport entre le volume annuel mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé annuel et la longueur du réseau, rapporté à la journée (indicateur P105.3 selon la réglementation),

(5) : volume mis en distribution-volume facturé-volume autorisé non compté.

Les prélèvements d'eau pour l'année 2013 se sont établis à 2 429 869 m³, en baisse de 5,3 % par rapport à ceux enregistrés en 2012 (2 564 579 m³).

La journée dite «de pointe», s'est caractérisée par la production de 10 028 m³. En comparant ce volume à la production journalière moyenne (~ 7 030 m³), un coefficient de pointe égal à 1,5 est calculé. Compte tenu des capacités de production disponibles (19 824 m³/j), la continuité de l'alimentation durant la journée de pointe a été assurée de manière satisfaisante (taux de mobilisation de la ressource : 50 %).

Il convient également de noter que les volumes achetés correspondent au renouvellement d'eau de l'interconnexion avec le périmètre AEP Kronthal.

4.3. Réservoirs

4.3.1. Caractéristiques des ouvrages

Le stockage de l'eau produite est assuré par 5 ouvrages dont les principales caractéristiques sont reportées dans le tableau ci-dessous.

localisation	dénomination	niveau d'eau m NGF	type	capacité totale m ³	réserve utile m ³	réserve d'incendie m ³
Molsheim	réservoir	246,17	semi-enterré	1 315	1 050	265
Mutzig	réservoir	246,17	semi-enterré	1 000	880	120
Wolxheim	réservoir	223,00	semi-enterré	500	400	100
Gresswiller	réservoir	275,00	semi-enterré	750	630	120
Saint-Urbain	réservoir	non connu	semi-enterré	(25)	(25)	0
Still	réservoir	non connu	semi-enterré	400	380	120
total des réserves				3 965	3340	725

4.3.2. Bilan technique

Le coefficient de stockage nous renseigne sur la capacité des réserves utiles par rapport aux besoins de la journée de consommation de pointe.

		2012	2013
coefficient de stockage =	$\frac{\text{volume réserves utiles}}{\text{production jour de pointe}}$	36,2	33,3
	= %		

Un coefficient de stockage de 33,3 % a été obtenu en 2013. Cette valeur indique que le volume total des réserves utiles permet d'assurer la distribution durant 8 heures en moyenne au cours de la journée de consommation de pointe, ce qui, sans une capacité de pompage adaptée et sécurisée, ne permettrait pas de garantir la continuité de la distribution durant les heures de consommation maximale.

4.4. Réseaux

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des réseaux d'eau potable de la Communauté de Communes durant les deux derniers exercices.

	unité	2012	2013
canalisations			
conduites d'amenée d'eau brute	km	0,12	9,80**
conduites de distribution	km	230,49	223,53
total	km	230,49	233,33
branchement			
branchements d'abonnés	u	8 132	8 861
poteaux d'incendie (DN 80 et 100)	u	655	720
hydrants	u	441	413
bornes fontaines	u	6	4
total	u	9 150	9 998
densité linéaire d'abonnés	abonnés/km	29,47	39,64
accessoires			
vannes	u	3 518	2 970
ventouses	u	62	66
vidanges et purges (*)	u	68	154
équipements de régulation	u	0	3

(*) La catégorie « vidanges et purges » a été enrichie de plusieurs types d'organes jusqu'à présent non comptabilisés (purges, bouches et hydrants d'aération) afin d'améliorer l'exhaustivité du présent rapport.

(**) Mise à jour des catégories de conduites sur Still

L'âge moyen du réseau de distribution est de 38,31 ans.

4.5. Principales interventions réalisées

4.5.1. Interventions sur les ouvrages

Dans ce chapitre sont présentées les principales opérations effectuées dans le but de développer et de fiabiliser la production d'eau potable.

a) Contrôle, entretien, exploitation

Dans le cadre du transfert de la compétence « contrôle, entretien, exploitation », diverses interventions d'entretien courant et de maintenance ont été effectuées par le SDEA sur les différents installations du Syndicat. Parmi celles-ci, on peut citer les recharges en produits de traitement, le remplacement de mécanismes de compteurs de production, le lavage et la désinfection des réservoirs, ainsi que la vérification périodiques des installations électriques et des cuves anti-bélier.

Rénovation

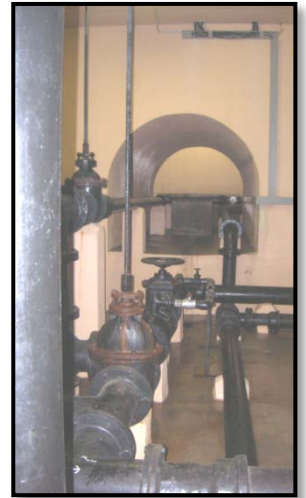
Altorf 2 : Remplacement de l'appareil de stérilisation aux UV.

Réservoir de Mutzig : Remplacement des vannes d'isolement et de vidange du réservoir.

Puits 5 du Stierkopf : remplacement partiel du câble de puissance de la pompe (entre la station et le premier poteau aérien).

Réservoir de Molsheim : Remplacement de l'ensemble de la tuyauterie du réservoir. Lors de cette opération le sens de circulation de l'eau dans l'ensemble des cuves a été modifiée afin d'en améliorer son renouvellement sur l'ensemble de l'ouvrage.

Avant :



Après



Réalisation (compétence non transférée) :

Construction et mise en service de la station d'interconnexion de secours avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Strasbourg-Sud, située sur le ban communal d'Altorf, permettant un secours réciproque entre les deux collectivités et sécurisant ainsi leur alimentation en eau potable. Cet ouvrage a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIAE de Strasbourg-Sud, pour lequel la maîtrise d'œuvre a été assurée par le SDEA.



*Station d'interconnexion
Vue extérieure*

*Station d'interconnexion
Equipement intérieur*



4.5.2. Intervention sur les réseaux

Dans ce chapitre sont regroupées les principales interventions réalisées sur les réseaux de distribution de la collectivité.

a) Travaux d'entretien

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des principales opérations d'entretien effectuées sur les réseaux durant les deux derniers exercices.

	unité	2012	2013
indice linéaire de réparation du réseau	nb réparation /km /an	0,12	0,08
taux de réparations imprévues des branchements	%	0,47	0,50
modifications			
conduites principales	u	0	0
branchements	u	12	7
réparations d'accessoires			
hydrants	u	0	0
poteaux d'incendie	u	12	17
robinets - vannes et robinets de prises	u	2	0
compteurs principaux	u	0	0
remplacements d'accessoires			
hydrants	u	3	2
poteaux d'incendie	u	5	14
robinets - vannes et robinets de prises	u	11	14
compteurs principaux	u	0	0
compteurs de branchement	u	109	113
vérification d'accessoire			
compteurs principaux	u	0	0
compteurs de branchement	u	0	0

En plus de ces opérations et dans le but d'améliorer l'exploitation des réseaux, à chaque fois qu'un important projet de voirie est engagé par l'une des communes de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, les réseaux de distribution ainsi que les branchements particuliers sont vérifiés.

Par ailleurs, dès qu'une augmentation anormale de la production est décelée et après un premier contrôle pour orienter les recherches, une campagne de recherche de fuites peut être engagée. Celle-ci permet de localiser, en vue de leur réparation, les ruptures importantes.

19 ruptures sur conduites principales et 41 ruptures sur branchements ont été observées, dont la liste est disponible à l'annexe 3.

Historique du nombre de ruptures

Type de rupture	2011	2012	2013
branchement	23	38	41
conduite principale	12	28	19
total	35	66	60

b) Travaux de rénovation et d'extension

	unité	2012*	2013*
rénovations			
rénovations de conduites principales	m	2 503	2 379
remplacements de branchements	u	161	150
taux moyen sur 5 ans de renouvellement des réseaux	%	0,89	1,10
extensions			
conduites principales	m	265	185

*données renseignées par la CCRM

Sectorisation des réseaux :

Afin de renforcer la maîtrise des rendements du réseau, une sectorisation des réseaux par installation de compteurs intermédiaires a été déployée sur le territoire de la communauté. Elle s'appuie sur la création de 8 secteurs et le suivi de 34 points de mesures.

Les principales rénovations et extensions réalisées par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig en 2013 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Commune	adresse	Longueur (ml)	date	matériau	Ø	travaux
Gresswiller	Rue de Rosenwiller Rue des Vosges	344	18/10/2013	Fonte	150	Renforcement
Gresswiller	Rue de Rosenwiller Rue des Vosges	618	18/10/2013	PVC	110	Renouvellement
Molsheim	Route de Dachstein	10	08/03/2013	PEHD	48.8/63	Renouvellement
Molsheim	Route de Dachstein	100	08/03/2013	Fonte	100	Extension
Molsheim	Extension rue Julien	53	29/03/2013	PVC	110	Extension
Molsheim	Chemin du Finkenweg	10	09/07/2013	PEHD	48.8/63	Renouvellement
Molsheim	Chemin du Finkenweg	832	09/07/2013	PEHD	69.8/90	Renouvellement
Soultz les Bains	Rue du Tonnelier	32	15/05/2013	PEHD	31/40	Extension
Soultz les Bains	Rue de l'Eglise Rue du Presbytère	180	15/05/2013	PEHD	38.8/50	Renouvellement
Soultz les Bains	Rue de l'Eglise Rue du Presbytère	209	15/05/2013	PEHD	48.8/63	Renouvellement
Soultz les Bains	Rue de l'Eglise Rue du Presbytère	100	15/05/2013	PVC	110	Renforcement
Wolxheim	Extension chemin du Rothstein	76	19/04/2013	PVC	90	Renforcement

Exemples de réalisations :

Gresswiller – reprise de branchement
AEP rue de Rosenwiller avec aspiratrice



Wolxheim AEP Quai Saint Jean



Molsheim _ AEP remplacement conduite AEP chemin du Finkenweg à la trancheuse.



4.6. Qualité de l'eau distribuée

4.6.1. Protection de la ressource

dénomination	date de la DUP	indice d'avancement de protection de la ressource	observations
puits 1 Stierkopf	20/01/1975	60 %	démarche en cours pour acquisition avant travaux
puits 2 Stierkopf	20/01/1975	60 %	démarche en cours pour acquisition avant travaux
puits 3 Stierkopf	20/01/1975	60 %	démarche en cours pour acquisition avant travaux
puits 4 Stierkopf	20/01/1975	60 %	démarche en cours pour acquisition avant travaux
puits 5 Stierkopf	20/01/1975	80 %	
puits 2 Griesheim	28/01/1975	80 %	
puits 3 Griesheim	28/01/1975	80 %	
puits 1 Altorf	23/01/1975	80 %	
puits 2 Altorf	17/03/1992	80 %	
puits Gresswiller	15/05/1995	80 %	

Interprétation :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

4.6.2. Caractéristiques de l'eau distribuée

Pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au consommateur, le Centre d'Analyses et de Recherche (CAR), sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace, procède périodiquement aux analyses réglementaires.

Le nombre d'analyses réglementaires réalisées au cours de l'exercice 2013 a été de 111.

Les principales caractéristiques de la qualité de l'eau sont reportées dans le tableau ci-après.

point d'échantillonnage	propreté bactériologique	pH	TH °F	TAC °F	nitrites mg/l	chlorures mg/l	temp. °C
limites de qualité	**	6,5-9,5	*	*	< 50	< 250	< 25
champ captant Stierkopf PSV1	Très bonne	7,30	24,7	23,6	22,5	33,8	12,3
champ captant Stierkopf PSV2	Très bonne	7,00	16,9	15,6	5,6	35,6	16,0
champ captant Stierkopf PSV3	Très bonne	7,10	17,5	16,1	6,1	13,2	12,5
puits 2 Griesheim	Très bonne	7,30	23,8	21,6	34,9	149,0	12,2
puits 3 Griesheim	Très bonne	7,30	35,9	25,6	36,4	30,3	12,1
traitement Puits 2 Altorf	Très bonne	7,80	15,8	13,6	12,5	27,7	11,1
puits Gresswiller	Très bonne	6,95	16,6	15,5	5,3	7,8	12,7
sortie désinfection UV Still	Très bonne	7,30	15,2	9,7	4,1	< 6,0	7,3

* sans objet pour ces paramètres

** absence de germes indicateurs de contamination fécale

Suivant les ouvrages de production, les caractéristiques de l'eau distribuée ne sont pas identiques.

- Secteur Stierkopf :

L'eau distribuée à partir des ouvrages du Stierkopf est une eau traitée (désinfection), moyennement minéralisée, moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique. Les teneurs en arsenic, mesurées au niveau des mélanges de captages à Mutzig, restent inférieures à la limite de qualité de 10 µg/l.

L'eau présente des teneurs en atrazine et en déséthylatrazine (produit de dégradation de l'atrazine) qui restent inférieures à la limite de qualité fixée à 0,1 µg/l.

- Secteur Griesheim :

Cette eau présente une minéralisation importante, elle est assez dure, moyennement nitrée et de très bonne qualité bactériologique. On note la présence d'arsenic à des teneurs non négligeables au niveau du forage 2 de Griesheim (teneur maximale mesurée en 2013 : 38,2 µg/l). Celui-ci fonctionne uniquement en mode maintenance toujours en simultané avec le puits 3 afin de garantir des teneurs en arsenic en distribution inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Du Bromacil (herbicide) a également été détecté au niveau du puits 2 de Griesheim au mois de septembre 2009. Un programme renforcé a été mis en place afin de surveiller l'évolution de ce paramètre. Les teneurs, en 2013, varient entre 0,05 et 0,28 µg/l mais restent inférieures à la limite de qualité fixée à 0,10 µg/l en distribution.

- Secteur Altorf :

Le puits 1 d'Altorf est à l'arrêt depuis novembre 2005 suite à la pollution de la nappe phréatique par du tri et tétrachloroéthylène au niveau du site Messier-Bugatti.

Le Bromacil (herbicide) a également été détecté pour la première fois au niveau du puits 1 d'Altorf au mois de mars 2009. Bien que ce puits soit à l'arrêt, un programme renforcé a été mis en place afin de surveiller l'évolution du pesticide. Selon les mesures effectuées en 2013, les teneurs au droit de cet ouvrage ont varié entre 0,21 à 1,73 µg/l pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l.

L'eau distribuée à partir du puits 2 d'Altorf est traitée (neutralisation + désinfection), de minéralisation peu accentuée, moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique.

Un suivi analytique des composés organohalogènes volatils est réalisé au niveau du puits 2 d'Altorf. La teneur des sommes en tri et tétrachloroéthylène, variant en 2013 de 2,76 à 6,30 mg/l, reste inférieure à la limite de qualité fixée à 10 mg/l.

Par ailleurs, on dénote l'absence de tri et tétrachloroéthylène sur le réseau de distribution après dilution avec l'eau en provenance de Griesheim et Gresswiller.

Pas de traces de pesticides pour le puits 2 d'Altorf.

- Secteur Gresswiller :

Cette eau présente une minéralisation peu accentuée, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique. La teneur moyenne en nitrates de 5,2 mg/l est très faible et reste largement inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. On note la présence d'un pesticide, le bromacil, détectée à une teneur de 0,02 µg/l en date du 9 décembre 2013.

- Heiligenberg-Gare :

Depuis septembre 2009, ce secteur est alimenté en eau depuis le puits de Gresswiller.

- Secteur de Still :

L'eau mise en distribution est moyennement minéralisée, peu dure et de très bonne qualité bactériologique. La teneur en nitrates est très faible et les pesticides recherchés en 2013 n'ont pas été détectés.

4.6.3. Conformité de l'eau distribuée

²	nombre total d'analyses réglementaires	nombre d'analyses non conforme	pourcentage de conformité
microbiologiques (1)	70	1	98 %
chimiques (2)	111	1	99 %

(1) *Escherichia coli*, *Entérocoques*.

(2) Paramètres définis par le Code de la Santé Publique.

Les 2 % de non conformités microbiologiques sont imputables à une analyse ayant révélé la présence d'un germe témoin de contamination fécale au niveau du champ captant n°1 de Mutzig en date du 4 février 2013. Après des opérations de chloration, l'analyse de contrôle du 7 février a confirmé un retour à la normale.

Les 1 % de non conformités chimiques sont imputables à une analyse du 16 septembre 2013 ayant révélé sur un point d'usage de la commune de Gresswiller des teneurs importantes en nickel (25,1 µg/l) et en plomb (12,3 µg/l), dépassant les limites de qualité fixée respectivement à 20,0 et 10,0 µg/l. Ces analyses ont été réalisées sur un échantillon d'eau prélevé sans purge préalable (premier jet).

Ce résultat, représentatif de la qualité de l'eau au point d'usage et non de la qualité de l'eau sur le réseau public, est néanmoins imputable au caractère agressif de l'eau distribuée qui favorise la dissolution des métaux des canalisations dans l'eau

Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

4.6.4 Mission Eau

Afin d'engager un plan d'action pour l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, une convention a été passée avec le SDEA pour le déploiement d'une Mission de protection des eaux souterraines. Des actions de sensibilisation vers les utilisateurs de produits phytosanitaires, professionnels ou particuliers, seront engagées à partir de 2014 pour rechercher une limitation de leur usage et diminuer les transferts vers les nappes d'eau.



4.7. Relation avec les usagers et continuité du service

4.7.1. Accueil

Le centre de Schiltigheim, situé dans l'Espace Européen de l'Entreprise, 1 rue de Rome, reçoit les usagers du lundi au vendredi de 7h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 :

- pour toute question administrative, la Gestion des abonnés peut être contactée au 03.88.19.29.99 ;
- pour toute question d'ordre technique, le numéro à contacter est le 03.88.19.29.19.

4.7.2. Permanence

Les équipes d'intervention peuvent être sollicitées pour toute urgence 24h/24 et 365 jours/an en dehors des heures d'ouverture au 03.88.19.97.09.

4.7.3. Commission consultative des services publics locaux

- Nombre de réunions au siège du SDEA : 2/an
- Nombre d'associations représentées : 6

4.7.4. Indicateurs d'efficacité

a) Indicateurs techniques :

- taux d'interruptions programmées de la fourniture d'eau pour 1 000 abonnés : 1,13 ‰
- taux d'interruptions non programmées de la fourniture d'eau pour 1 000 abonnés : 2,14 ‰
- taux de respect du délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés : 100 ‰

b) Satisfaction des usagers :

- efficacité du traitement des demandes écrites des usagers : 100 ‰
- taux global des réclamations écrites : 0,00 ‰

4.7.5. Délais de réponse

- Délai de réponse moyen aux courriers d'abonnés : 2 semaines
- Délai d'envoi de propositions technico-financières : 2 semaines
- Délai de construction de branchements après obtention des autorisations : 4 semaines
- Délai d'intervention en cas d'urgence : 1 heure
- Remise en eau en cas de rupture : 12 heures
- Disponibilité permanente des analyses d'eau sur internet.

V. MESURES PROPOSEES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE

5.1. Mesures techniques

Dans ce chapitre sont présentées les mesures techniques destinées à développer et à fiabiliser le service de distribution d'eau.

Contrôle, Entretien, Exploitation

- Station relais du Felsbourg de Mutzig : Remplacement des radios de télégestion.
- Heiligenberg : Remplacement d'une pompe relai.
- Réservoir de Niederhaslach : Remplacement partiel de la tuyauterie de remplissage du réservoir.
- Nouvelles communes : remplacement des serrures des ouvrages.

5.2. Autres mesures d'améliorations

P
R
O
X
I
M
I
T
E

Conforter une proximité très appréciée*

- Poursuite du maillage des territoires pour assurer un point accueil et services à moins de 30 minutes pour tout usager.
- Déploiement d'un portail de gestion des abonnés avec services élargis à l'utilisateur en mode Web (consultation historique factures et consommations, relevés de compteurs, démarches de branchement,..).
- Optimisation de l'outil extranet pour faciliter l'accès des élus aux données cartographiques et d'exploitation.

Renforcer l'excellence reconnue** du service rendu

- Poursuite du déploiement de la mensualisation des factures eau-assainissement (selon faisabilité pour Trésor Public) et du paiement par carte bancaire et sur internet pour les périmètres intégrés.
- Elaboration au sein de la commission consultative des services publics et avec les grandes régies françaises d'une charte usagers-clients avec engagements sur l'excellence du service rendu.
- Extension de la radio-relève des compteurs et proposition de télé-relève aux gros consommateurs.
- Exploitation automatisée de données terrain à partir de tablettes PC pour gagner en productivité.
- Politique d'achats très volontariste avec gain annuel de plus d'1 million d'euros.
- Effort d'économies et de productivité à tous niveaux (masse salariale stable).
- Démarche d'Innovation participative : nouveau challenge sur maîtrise des coûts.
- Extension et modernisation du Système d'Information Géographique en mode Web.
- Déploiement des outils d'évaluation et d'aide à la décision (prospectives, financements, gestion patrimoniale des réseaux...) et renforcement des programmations pluri-annuelles d'investissement.
- Déploiement des Accords Cadre Travaux permettant le référencement d'entreprises en vue d'une simplification des procédures, une meilleure réactivité en limitant les délais de consultation et de réaliser un achat au meilleur prix en réduisant les frais de publication, les copies papier,....

E
X
C
E
L
L
E
N
C
ED
E
V
E
L
O
P
P
E
M
E
N
T

D
U
R
A
B
L
E

Poursuivre notre contribution aux enjeux du développement durable**

- Poursuite de la création de supports mutualisés d'éco-consommation (notamment avec la Chambre de Consommation) au service des usagers ("adoptez les bons gestes : je ne jette pas tout dans les égouts",...).
- Poursuite du déploiement des pratiques "développement durable" en matière d'achats et de travaux.
- Amélioration de la conception et de la gestion de la désinfection par UV.
- Alimentation photovoltaïque de sites isolés.
- Déploiement des opérations de sectorisation pour améliorer la lutte contre les fuites, la réactivité des équipes d'intervention et le rendement des réseaux d'eau potable.
- Renforcement, à travers les territoires, de la démarche collective d'accompagnement des entreprises pour le diagnostic, la mise en conformité des équipements et des filières d'élimination des sous produits collectés.
- Portage de contrats multi-partenariats sur le grand cycle de l'eau (Agence de l'Eau, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Syndicat Rivière) – premier contrat : Souffel 2027.
- Poursuite des actions de solidarité au niveau local (accueil important d'apprentis, reclassement des salariés en difficulté de santé, politique d'emploi des seniors, accès social à l'eau...) et international (Cameroun).

*appréciée à plus de 95 % des élus et 80 % des usagers (selon enquête de satisfaction menée en 2012)

**reconnaissance par les évaluations Qualité-Performance-Développement Durable, comme par les enquêtes élus, partenaires, usagers

VI. ANNEXES

- Annexe 1 : Liste récapitulative des indicateurs de performance.
- Annexe 2 : Etat des productions et des ventes (tableau et graphique).
- Annexe 3 : Récapitulatif des ruptures.
- Annexe 4 : Note de synthèse sur la qualité des eaux d'alimentation (ARS).
- Annexe 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'eau potable - arrêté du 2 mai 2007
Liste récapitulative des indicateurs de performance**

Collectivité : Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig

Code fiches

	Indicateurs descriptifs des services	Résultats 2013
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 005
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/14)	1,72 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés

	Indicateurs de performance	Résultats 2013
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	98,3 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	99 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.9
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	6.04
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	6.01
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,10 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,72 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	ND
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,14 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Sans objet
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P155.1	Taux de réclamations	0

ND = non disponible

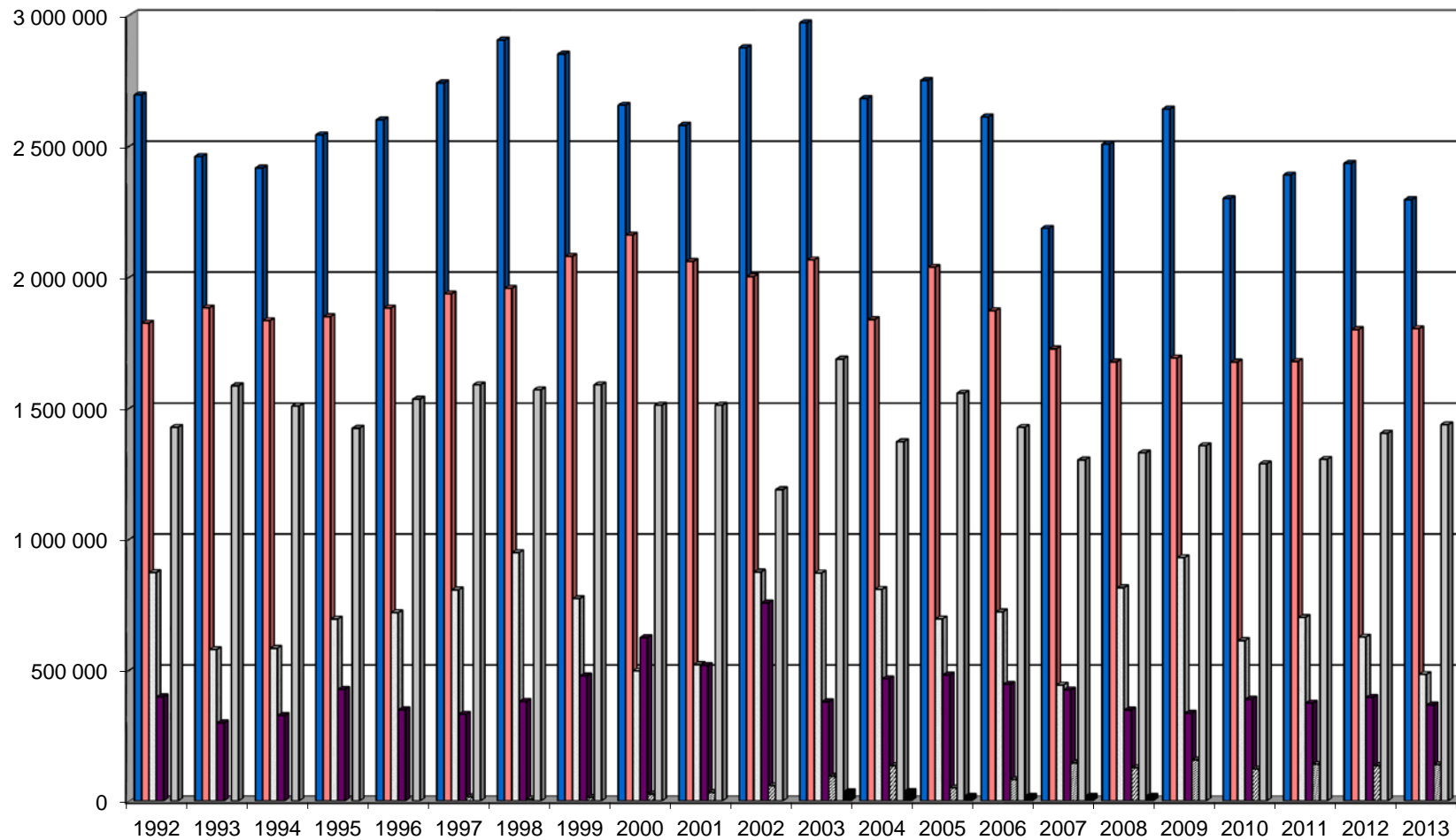
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM MUTZIG

ANNEES	PRODUCTION		VENTES			Volumes vendus en gros ou exportés	Volume autorisé non compté	VOLUME NON DISTRIBUE			PRODUCTION DE POINTE	VENTE MOYENNE
	volume annuel produit m³/an	volume mis en distribution m³/an	Abonnés et Gros consommateurs m³/an	Abonnés m³/an	Gros Consommateurs m³/an	Ville de Rosheim et SDE de Strasbourg Sud m³/an		Volume non distribué m³	Rendement du réseau %	Rendement net d'utilisation de la ressource %	M³	l / h / j par habitant
1992	2 695 128		1 823 454	1 426 252	397 202			871 674	68		12 052	165
1993	2 459 947		1 882 332	1 584 587	297 745			577 615	77		9 799	183
1994	2 415 726		1 833 292	1 507 423	325 869			582 434	76		9 550	174
1995	2 542 522		1 848 378	1 422 626	425 752			694 144	73		10 669	164
1996	2 599 930		1 881 520	1 533 436	348 084			718 410	72		10 214	177
1997	2 740 944		1 935 479	1 588 440	331 391	15 648		805 465	71		10 755	184
1998	2 904 422		1 956 654	1 569 266	379 960	7 428		947 768	67		9 792	181
1999	2 850 599		2 078 591	1 588 428	477 292	12 871		772 008	73		9 185	166
2000	2 655 565		2 159 821	1 510 320	623 279	26 222		495 744	81		11 713	158
2001	2 579 144		2 059 183	1 510 320	517 049	31 814		519 961	80		10 670	158
2002 (1)	2 875 243		2 001 577	1 188 192	755 413	57 972		873 666	70		10 670	124
2003 (2)	3 063 972	2 970 167	2 065 282	1 686 680	378 602	93 805	35 000	869 885		71	13 179	177
2004 (2)	2 815 620	2 681 400	1 837 182	1 371 048	466 134	134 220	36 400	807 818		70	12 119	144
2005 (2)	2 800 078	2 750 138	2 037 111	1 556 286	480 825	49 940	18 200	694 827		74,7	12 657	163
2006	2 692 513	2 611 215	1 871 286	1 426 365	444 921	81 298	18 200	721 729		72,4	12 171	149
2007	2 331 437	2 186 214	1 725 658	1 301 787	423 871	145 223	18 200	442 356		79,8	10 539	132
2008	2 621 268	2 507 465	1 675 496	1 328 375	347 121	126 917	18 200	813 769		68,0	11 849	135
2009	2 797 694	2 641 178	1 690 839	1 356 024	334 815	156 516	21 400	928 939		66,8	11 849	138
2010	2 420 928	2 299 585	1 674 972	1 286 925	388 047	121 343	12 500	612 113		74,7	10 057	131
2011	2 529 226	2 389 505	1 677 450	1 304 081	373 369	139 721	11 800	700 255		72,3	9 752	107
2012	2 564 579	2 433 782	1 798 988	1 403 651	395 337	134 567	9 200	625 594		75,6	8 101	109
2013	2 429 869	2 295 190	1 802 762	1 436 424	366 338	138 449	9 200	483 228		80,1	10 028	136

(1) V de relevés de production : du 1er janvier au 31 décembre à partir de 2002 et du 1er sept au 31 oct avant.

(2) Période de relevés des ventes : de fin novembre 2002 à fin janvier 2004; soit 14 mois

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM MUTZIG
PRODUCTION - VENTE



ANNEXE 3

19 ruptures sur conduites principales et 41 ruptures sur branchements ont été observées en 2013 :

Commune	Adresse	Date	Type de rupture
Altorf	Rue des Aubépines	05/02/2013	Conduite Principale
Altorf	Pl des Eglantines	02/09/2013	Branchement
Avolsheim	Route du Vin	08/02/2013	Conduite Principale
Avolsheim	Rue de la Boucherie	16/05/2013	Branchement
Avolsheim	Rue des Fauvettes	16/09/2013	Branchement
Dachstein	Viehweg	21/01/2013	Conduite Principale
Dachstein	Rue du Balai	13/02/2013	Branchement
Dachstein	Rue Saint-Martin	12/07/2013	Branchement
Dachstein	Imp des Artisans	18/09/2013	Branchement
Dinsheim sur Bruche	Rue du Général de Gaulle	31/01/2013	Branchement
Dinsheim sur Bruche	Rue de la Gare	08/03/2013	Conduite Principale
Dinsheim sur Bruche	Rue des Prés	08/07/2013	Branchement
Dorlisheim	Rue Meyer	09/01/2013	Branchement
Dorlisheim	Rue Henri Schimer	29/01/2013	Conduite Principale
Dorlisheim	Av de la Gare	06/07/2013	Conduite Principale
Ergersheim	Rue des Lilas	03/01/2013	Branchement
Gresswiller	Rue du Général de Gaulle	18/02/2013	Branchement
Gresswiller	Rue des Acacias	07/03/2013	Branchement
Gresswiller	Rue des Pruniers	26/07/2013	Branchement
Molsheim	Rue des Romains	03/01/2013	Branchement
Molsheim	Rue de la Source	11/01/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue de la Chapelle	11/01/2013	Branchement
Molsheim		16/01/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue du Gibier	17/01/2013	Branchement
Molsheim	Rue Paul Jehl	18/01/2013	Branchement
Molsheim	Rue des Sports	23/01/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue de la Source	01/02/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue du Champ du Feu	06/02/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue des Aubépines	12/02/2013	Branchement
Molsheim	Rue Philippi	14/02/2013	Branchement
Molsheim	Rue du Général de Streicher	21/02/2013	Branchement
Molsheim	Av de la Gare	05/03/2013	Branchement
Molsheim	Rue du Lièvre	06/03/2013	Branchement
Molsheim	Rue de la Chartreuse	15/03/2013	Branchement
Molsheim	Rue des Etudiants	20/03/2013	Branchement
Molsheim	Rue des Vosges	15/05/2013	Branchement
Molsheim	Rue Philippi	30/05/2013	Branchement
Molsheim	Rue du Maire Fuchs	04/06/2013	Branchement
Molsheim	Rue de la Chartreuse	23/07/2013	Branchement

Commune	Adresse	Date	Type de rupture
Molsheim	Rue du Gibier	30/07/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue de la Source	10/08/2013	Conduite Principale
Molsheim	Rue de l'Hopital	04/09/2013	Branchement
Molsheim	Réseau distribution	25/10/2013	Conduite Principale
Mutzig	Rue des Roses	09/01/2013	Branchement
Mutzig	Rue du Sacré Cœur	25/01/2013	Conduite Principale
Mutzig	Route de Gresswiller	04/02/2013	Conduite Principale
Mutzig	Rue du Génie	13/02/2013	Conduite Principale
Mutzig	Rue du Mal Foch	13/02/2013	Conduite Principale
Mutzig	Rue des Trois Pics	14/02/2013	Branchement
Mutzig	Rue Haberland	15/02/2013	Branchement
Mutzig	Rue Chopin	17/04/2013	Branchement
Mutzig	Rue du Génie	03/06/2013	Branchement
Mutzig	Rue Haute Montée	28/06/2013	Branchement
Mutzig	Rue de Hermolsheim	08/10/2013	Branchement
Soultz les Bains	Rue des Jardins	13/04/2013	Conduite Principale
Still		11/01/2013	Branchement
Still		11/04/2013	Branchement
Still		27/09/2013	Branchement
Wolxheim	Rue de Strasbourg	15/01/2013	Branchement
Wolxheim	Rue de Molsheim	07/02/2013	Branchement

Récapitulatif des ruptures :

type de rupture	2011	2012	2013
Branchement	23	38	41
Conduite principale	12	28	19
Total	35	66	60



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013

Communauté de Communes de la REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

ORIGINE DE L'EAU

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (25620 habitants)¹ est alimentée en eau par 10 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 23 et 28 janvier 1975, 17 mars 1992 et 15 mai 1995 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est partiellement traitée (neutralisation, désinfection) avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

100 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 60 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 98,3 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 21,2 °f (degré français)
- pH : 7,2

Eau dure (calcaire). Eau légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 19,8 mg/l
- Teneur maximale : 36,4 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 41,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 11,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,18 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite et distribuée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eapotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2014
CHIFFRES 2013

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 € TTC/m³ et de 3,60 € TTC/m³ dans le bassin Rhin-Meuse (estimation AERM 2013 d'après SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,79 millions d'euros dont 153,52 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

DÉPOLLUER LES EAUX

180 stations d'épuration construites pour **450 000 équivalents-habitants** au cours des six dernières années ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau. **Toutes les communes de plus de 2 000 habitants** ont mis en place des **ouvrages d'épuration** des eaux usées domestiques en **conformité** avec les normes européennes. **340 installations d'assainissement non collectif** ont été réhabilitées avec le soutien de l'agence de l'eau, en 2013.



RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Cours d'eau et milieux aquatiques

En 2013, quelque 300 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau. 280 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été ainsi protégés.

Des études ont été engagées sur plus de 1 400 kilomètres de cours d'eau. Elles se déclineront à moyen terme en démarches opérationnelles favorables pour l'atteinte du bon état des eaux.

17 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 8 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration de poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

En Meurthe-et-Moselle, le syndicat d'aménagement du Longeau a remis en communication d'anciens méandres du cours d'eau. Il s'agit de la première opération de cette ampleur sur le bassin Rhin-Meuse. A l'issue de ce programme, le Longeau retrouvera un fonctionnement hydraulique et écologique plus équilibré.

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Captages prioritaires, des plans d'actions validés

L'année 2013 a permis une progression importante de la mise en œuvre de programmes de protection des 54 captages prioritaires "Grenelle". 34 ont déjà été validés.

La société Sica Est Ali bio fabrique des aliments biologiques pour bétail à Roville-devant-Bayon (54). Elle s'est engagée à faire en sorte que 700 hectares nécessaires à la production des aliments biologiques soient situés sur des zones à enjeu eau (captages prioritaires). Cette démarche est soutenue par l'agence de l'eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, **36 projets** et **500 000 personnes** bénéficiaires d'aides de l'agence de l'eau pour des projets d'accès à l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie

